

L'INFO

Bulletin Municipal mai 2016

Version internet www.sauveterre-de-rouergue.fr



SOMMAIRE

- 1 le mot du Doyen,
- 2 conseil municipal du 22 janvier,
- 3 conseil municipal du 26 février,
- 4 conseil municipal du 25 mars,
- 4 un projet sur la place aux arcades,
- 5 10^{ème} édition des journées des métiers d'art
- 5 transport à la demande,
- 6 le budget communal 2016,
- 7 nouveaux acteurs économiques arrivés,
- 7 dossiers d'urbanisme autorisés
- 7 la commune en travaux,
- 8 coin de la citoyenneté,
- 8 programme labellisé "habiter mieux",
- 8 présence de la déchetterie mobile,
- 8 appel aux nouveaux habitants.

Le mot du Doyen

Sommes-nous en train de vivre un début de changement dans le fonctionnement de notre municipalité ? Une association des habitants à la réflexion communale commence-t-elle à s'établir dans notre bourg ?

Des idées de longue date faisaient état d'animer la place de la bastide qui paraissait vide, sans âme, malgré la présence de véhicules ... qui ne créaient même pas un ballet !

Presque tous les habitants attendent avec impatience les animations entre mai et octobre pour donner vie à ce grand espace minéral. Déjà un arbre a poussé pour abriter du soleil un banc. L'image d'une fontaine, d'où s'échapperait un bruit d'eau qui court, émerge de la brume.

Le bruit d'eau qui court entraîne d'autres résonances "médiévales" dans les cervelles, les idées ne stagnent plus, elles passent de têtes en têtes, elles se cognent, se propagent, s'affinent, prennent corps et aujourd'hui des formes diverses circulent dans les esprits après une première réunion publique.

L'idée d'un "édicule" sur la place n'en est qu'à son début, rien n'est figé ni dans la forme, ni sur l'emplacement mais le concept d'un lieu de rencontre, d'échange, d'animation que l'on s'approprie est là ! Participons tous à son enfantement, à sa naissance, à sa construction à sa réussite !

La question est posée, la réponse est "avenir" ?

Comptes rendus du Conseil Municipal

Conseil municipal du 22 janvier 2016

En préalable au conseil, monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de fixer les dates des réunions nécessaires à l'élaboration du budget municipal pour que le maximum de conseillers puisse y participer :
commission des finances : le 23 février à 14h30
conseil municipal "budget" : le 25 mars à 20h00

1- subvention au groupement d'intérêt cynégétique (GIC)

Tous les deux ans, se déroule sur le territoire des communes de Castanet et de Sauveterre le brevet de chasse en meute. Le GIC demande aux deux collectivités une subvention permettant d'organiser cette manifestation de niveau national et monsieur le Maire propose de leur accorder la même subvention que les années précédentes, soit 500 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et sera donc portée au budget 2016.

2- désignation de représentants à la communauté de communes du pays baraquevillois.

Le fait d'être revenu au nombre de 10 communes entraîne des modifications dans l'organisation des commissions intercommunales. Cette organisation sera opérationnelle durant l'année 2016 et sera à nouveau revue en 2017 lors de la réunion des intercommunalités du Naucellois, du Baraquevillois ainsi que des communes de Calmont, de Sainte Juliette et probablement de Cassagnes-Begonhes. La commission existante "développement économique et touristique" est scindée en deux commissions, l'une "commission développement économique" qui devra se concentrer sur la commercialisation de la zone artisanale du Puech à Baraqueville et l'autre, "commission du tourisme" qui aura pour objectif principal la mise en place de l'office de tourisme intercommunal. Les représentants actuels sont Philippe COUDERC et Christian DURASIN.

Par ailleurs, une nouvelle commission est constituée pour traiter des dossiers concernant la compétence voirie acquise par la CCPB à compter du 1^{er} janvier 2016. La commune de Sauveterre doit y désigner deux représentants.

Après concertation le conseil municipal désigne :
commission développement économique : Philippe COUDERC et Jean Christophe COUPAT,
commission du tourisme : Philippe COUDERC et Christian DURASIN,
commission voirie : Franck CHINCHOLLE et Monique DELCAUSSE.

Une précision est apportée par le Président de la CCPB, Didier MAI ANDRIEU et en accord avec le Maire : dorénavant tous les comptes rendus des réunions concernant l'intercommunalité qui sont transmis au secrétariat de la commune, seront transférés aux conseillers municipaux.

3- Délibération autorisant le Maire à entreprendre toutes démarches concernant le futur "pôle de santé".

Monsieur le maire fait le point sur tous les contacts informels pris depuis le dernier conseil et sur ceux en cours, notamment pour connaître les financements possibles. Pour être opérationnel il devient nécessaire d'avoir une esquisse de projet qui ne peut être faite que par un bureau d'études.

Le conseil municipal autorise le maire à consulter des bureaux d'études et engager les études.

Questions diverses

* Monsieur le Maire informe le conseil qu'un PIG, **Programme d'Intérêt Général, labellisé "habiter mieux"** permet d'obtenir des aides financières pour les propriétaires occupants ou bailleurs à :

- la rénovation énergétique,
- l'adaptation du logement,
- l'habitat dégradé.

Contact : Habitat & Développement, carrefour de l'Agriculture à Rodez. (Tel : 05 65 73 65 76 et messagerie électronique : contact@hd-aveyron-lozere.fr)

* **Le projet de l'association "Braille et culture"** (supports touristiques, culturels et scientifiques à l'intention des déficients visuels et malentendants) bénéficiera d'un mécénat de la part de la POSTE : 1500€.

Une réunion est prévue le 1^{er} mars à la mairie.

* **Bilan des manifestations et animations du mois de décembre** : monsieur le maire félicite tous les bénévoles, artisans, commerçants, acteurs touristiques et associations qui ont œuvré pour la décoration, les illuminations et l'animation de la commune renforçant ainsi les liens entre les habitants. Séverine VEQUAUD, coordinatrice de cette opération pour le conseil municipal, fait part du bilan global financier, certaines manifestations ont été payantes et d'autres non. La mairie participera à hauteur de 230 €. Monsieur le maire souligne l'ambiance conviviale et l'énergie rayonnante contagieuse durant cette période. Le conseil municipal souhaite poursuivre dans ce sens, en 2016, ce travail d'animation initié depuis plusieurs années.

* **Stratégie de développement de la commune** : après une discussion animée et argumentée afin d'insuffler une volonté et une dynamique dans la commune quelques idées ont été évoquées :

- exemple d'Arvieu avec l'entreprise LAETIS dans le domaine du numérique.

A partir de ce "modèle", plusieurs idées ont été avancées :

- développement de l'économie verte, du tourisme vert.
- accueillir de nouveaux habitants soit en proposant du logement locatif soit en cherchant des pistes comme les opérations des HLM en accession/vente.
- accueillir des jeunes pour les inciter à consommer sur place en proposant des services tels que garderie d'enfants, ...

Des pistes à poursuivre : organiser ou soutenir des réunions pour dégager les idées fortes qui nous amèneraient à trouver des solutions, à encourager les initiatives "citoyennes" ...

Il faut des porteurs de projets ou "moteurs", extérieurs ou habitants, que le conseil municipal serait prêt à suivre et encourager.

projets d'animation de la place :

Séverine VEQUAUD fait part au conseil de l'existence d'un groupe de jeunes architectes et paysagistes qui souhaite réaliser une étude de projets d'aménagement paysager pour la place aux arcades, gracieusement courant février/mars. Un budget prévisionnel, défini par la commune, permettra à ce groupe de faire des propositions réalistes. Par ailleurs et pour l'animation d'été sur les espaces publics, il pourrait être créé des "animations éphémères" grâce à la mise en place de jeux en bois, réalisés par les habitants lors d' "Ateliers bois" avec un intervenant hors saison (par exemple : de février à juin et/ou de septembre à janvier) et créer des jeux intégrés dans le sol de la place aux arcades de façon durable et qui se fondent dans l'architecture du lieu.

Conseil municipal du 26 février 2016

Rapport de la cour régionale des comptes.

Le rapport complet est distribué aux membres présents et la lecture de la synthèse des observations commentée par l'ensemble des conseillers municipaux. On retiendra que la commune doit mettre en place un inventaire de ses biens immobiliers, annexer les états de la dette aux comptes administratifs et surtout surveiller de près son endettement qui peut paraître excessif. Il faut prendre en compte les revenus des logements ainsi que l'impact des commerces maintenus par les investissements communaux.

Délibération : proposition d'étude de faisabilité pour le pôle de santé.

Suite au précédent conseil municipal, le maire soumet la proposition transmise par le Pact Aveyron :

- Etude de faisabilité et esquisses,
- Approche méthodologique et rédaction du cahier des charges,
- Estimation des coûts,
- Montage financier pour un projet évolutif (réalisation en plusieurs étapes).

Le conseil municipal autorise le maire à confier au Pact de l'Aveyron la mission décrite ci-dessus pour un montant de 10 500 €.

La mission s'arrêtera après la consultation de maîtrise d'œuvre.

Questions diverses

* Le maire rappelle que c'est dorénavant la communauté de communes qui est en charge de toutes les **activités pour la voirie et la signalisation**, déléguées précédemment au SIVM de Sauveterre de Rouergue.

* Didier MAI-ANDRIEU, président de la communauté de communes, informe le conseil municipal que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, de ce jour 27 février, s'est prononcée pour le **passage de notre communauté du Pays Baraquevillois de 10 communes à 23 communes** (nos 10 communes, plus les 10 communes du Naucellois, plus les communes de Calmont, de Sainte Juliette sur Viaur et de Cassagnes Bégonhès) **au 1^{er} janvier 2017 pour une population d'environ 17 000 habitants**

* **Bien immobilier communal situé bd de la Merrette** : le Pact va reprendre l'étude de réhabilitation qu'il avait faite il y a 3 ans pour l'installation éventuelle de professionnels de santé en vue, cette fois, de la création d'un logement T3 à l'étage et le rez-de-chaussée recevra simplement une dalle.

* **Commercialisation du lotissement communal situé au Couderquet** : le maire informe le conseil de l'état des contacts pris avec les organismes HLM pour l'utilisation des lots.

L'Office HLM du sud du Massif Central pourrait proposer un programme de logements pour primo-accédant. Début avril c'est l'Office HLM du département qui sera reçu en mairie.

* **reportage FR3** : l'émission "Midi en France" est en tournage sur Albi et se déplacera sur Sauveterre dans la première semaine de mars pour réaliser des entretiens auprès de jeunes venus s'installer en territoire rural pour créer un commerce de proximité.

* **Projet d'animation estivale par l'association "Elan de mains d'hier"** : monsieur le maire demande à Gilles GRANON et Florent BEC de présenter leurs premières propositions.

L'objectif étant de créer du lien social et de préserver le patrimoine, le projet consisterait à construire sur la place "un lieu" de rencontre constitué d'un pilier supportant une toiture en lauzes reposant sur une charpente traditionnelle en châtaigner d'un diamètre de 3 mètres. Autour du pilier un banc permettrait de s'asseoir à l'ombre ou à l'abri de la pluie.

Une pompe pourrait être mise en place, en utilisant l'eau du puits, pour faire ruisseler l'eau sur le toit, la récupérer par les chenaux et la faire descendre jusqu'à un abreuvoir en pierre créant ainsi une sorte de fontaine.

Sur le sol serait dessinée par un revêtement en pierre une croix occitane suivant les points cardinaux, en bordure des extrémités de la croix pourraient être érigés des petits murets en pierre permettant aussi de s'asseoir et de générer un lieu de convivialité.

La construction exécutée par des artisans travaillant comme au Moyen âge serait une attraction importante durant plusieurs semaines. Leurs "échoppes" seraient sur la place, et leur "campement" sur l'extérieur du village, recréant ainsi une "vie médiévale".

Un long et fructueux débat s'est instauré au sein du conseil. Les membres présents trouvent le projet intéressant et proposent les étapes suivantes :

Réunions publiques pour expliquer le projet aux habitants de la commune, le faire partager et le finaliser, Vérification auprès de l'architecte des bâtiments de France de la faisabilité (déclaration préalable puisqu'il y a construction),

Recherche de financements auprès des instances communautaire, régionale, et européennes pour couvrir le montant estimé autour de 56 000 €.

* **Monsieur MIROUS**, pharmacien à Sauveterre, informe et remet à la municipalité le projet de statuts d'une association type loi 1901 dénommée "santé en Ségala"

Prochain conseil municipal : **25 mars 2016 à 20h00**

Conseil municipal du 25 mars 2016

Approbation des comptes de gestion, et comptes administratifs 2015

Philippe Couderc présente les comptes de résultats de l'exercice 2015 :

Le budget de fonctionnement se décompose en dépenses de fonctionnement pour 524 348 € et recettes pour 682 115 €. Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables, les recettes sont en légère augmentation (49 508 € de produits exceptionnels). Le résultat dégage un excédent de clôture de 214 913 € hors amortissements (soit 157 767 € viré à la section d'investissement).

Le budget d'investissement est réparti en 257 269 € de dépenses de fonctionnement et 224 253 € de recettes.

Le conseil municipal approuve le compte financier 2015 à l'unanimité.

Adoption des Budgets 2016

Philippe Couderc présente le projet de budget pour l'année 2016. Les compétences Voirie et Tourisme sont transférées à la Communauté de Communes ce qui induit une diminution des charges de personnel.

Le conseil municipal adopte cette proposition (13 voix pour et 1 abstention).

Adoption des Budgets assainissement, station-service et lotissement du Couderquet

Philippe Couderc présente les projets de budgets annexes : assainissement, station-service, et lotissement du Couderquet.

Le conseil municipal approuve ces propositions de budgets à l'unanimité.

Il est également décidé de maintenir la formule de calcul de prix des carburants qui consiste à augmenter le prix d'achat de la valeur de 0,06 € pour couvrir les frais de fonctionnement de la station (entretien, contrôle, frais de communication pour carte bancaire, ...)

Contributions directes : vote des taux

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des contributions directes de 1% pour compenser la baisse de la DGF.

Taxe d'habitation : de 7,91 à 7,99

Taxe foncier bâti : de 14,13 à 14,27

Taxe foncier non bâti : de 95,85 à 96,81.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Redevance assainissement

Monsieur le maire propose le maintien du montant de la redevance assainissement :

Redevance fixe annuelle par compteur : 40 €

Maintien de la part variable du m³ d'eau à 1,02 € par m³.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Projet de fresque murale

Adrien Defert propose une fresque murale pour rénover les sanitaires du camping pour laquelle plusieurs esquisses seront réalisées. Le devis est de 2 800 € TTC.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Exonération de 2 mois de loyers du logement de la Poste

Monsieur le Maire propose l'exonération de deux mois de loyer à Mme Caroline BOYER en raison des travaux de rénovation qu'elle a effectués dans le logement de la Poste dont elle est locataire.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

1 - Le conseil municipal engage une discussion sur une autre proposition de la commission cadre de vie, pour la modification des panneaux d'accueil à l'entrée et à la sortie de Sauveterre. La réglementation doit être consultée pour connaître les normes en vigueur en matière d'implantation de panneaux..

2 - Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Christian Coupat relative à la mise en vente d'une parcelle de terrain située près de la lagune de Sauveterre. Une réquisition aux hypothèques sera effectuée pour connaître les servitudes qui sont liées au chemin de la lagune et voir les dispositions que la commune doit prendre pour conserver le passage.

Prochain conseil municipal : **29 avril 2016**

Un projet sur la place des arcades de la bastide.

Le mardi 22 mars, dans la salle du four banal, une cinquantaine de personnes est venue participer à la discussion engagée par le conseil municipal sur la réalisation possible d'un petit édifice sur la place.

L'idée de départ a été présentée et débattue lors du conseil du 26 février (voir page 3). La première réunion publique a eu pour objet de présenter le concept de la construction d'une "lotge" sur la place.

Cette "lotge" existait au Moyen âge puisque l'on en trouve trace dans un texte datant de 1572. C'était au Moyen âge un abri pour les mesures à grains.

Aujourd'hui, il pourrait être construit ce type d'édifice avec les méthodes, les matériaux et les savoir-faire du Moyen âge.

Comme la place est dans le périmètre d'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, sa participation a été sollicitée. Prochainement il nous remettra un "cahier des charges" à respecter et nous aidera à retrouver le lien avec l'histoire de notre bastide.

Nous sommes tous associés à l'élaboration du projet, à nous d'apporter nos propositions.

DIXIEME EDITION DES JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART



Sauveterre de Rouergue, cité "emblématique" de l'artisanat d'art, a accueilli le premier week-end du mois d'avril plusieurs artisans et professionnels.

Elus municipaux et régionaux, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron, artisans et habitants de la commune se sont réunis samedi 2 avril, en fin de matinée, pour inaugurer cet évènement. C'est une belle osmose entre l'association Art et Savoir Faire de Sauveterre et la chambre de métiers et d'artisanat de l'Aveyron.

Tout le long du week-end, une panoplie des plus larges a été offerte au public (mode, arts graphiques ou populaires, bijouterie, facture instrumentale, travail du cuir, de la pierre, du bois, de la terre, du métal). Tous ces professionnels, à partir de peu de matière, réalisent des ouvrages incroyables.

Le 1^{er} avril, les écoliers ont eux-aussi été émerveillés en visitant les ateliers de la bastide et n'ont pas été avares de questions en découvrant tout ce travail.

Aussi nous devons soutenir cette famille d'artisanat car c'est une activité qui fait vivre l'économie et le territoire.



Transports à la demande : le TAD

Ce mode de transport est ouvert à tous !

Vous prévenez le transporteur la veille de votre déplacement, il vient vous chercher à domicile et fonctionne aux jours et horaires indiqués ci-dessous.

SAUVETERRE vers NAUCELLE :

- mercredi jour de foire : aller arrivée à Naucelle à 9h30 retour départ à 12h00
- mercredi autres : aller arrivée à Naucelle à 13h15 retour départ à 17h00

SAUVETERRE vers BARAQUEVILLE :

- mercredi jour de foire : aller arrivée à Baraqueville à 9h30 retour départ à 12h00
- mercredi autres : aller arrivée à Baraqueville à 13h15 retour départ à 17h00

Le transporteur est "**Cars Verdié**", tel :05 65 77 12 91 et le coût pour une personne est :

aller simple : 3,70 € aller retour : 6,75 €

Le transport à la demande est un service public cofinancé par la communauté de communes du Pays Baraquevillois, le conseil départemental de l'Aveyron et le conseil régional Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées.

Le budget communal 2016 voté lors de la séance du 25 mars

Le budget de fonctionnement

Dépenses	
Charges courantes	181 605 €
Charges de personnel	126 830 €
Compensation CCPB: voirie + écoles	39 500 €
Indemnités, subventions, autres charges	86 686 €
Charges financières	51 900 €
Total dépenses	486 521 €
Excédent fonctionnement	155 244 €

Dépenses

Dans les charges courantes, on trouve :

- 44 000 € d'eau, électricité, fioul, carburants
- 49 000 € en entretien des bâtiments, voies, matériel,
- 10 800 € de cotisations diverses,

Les frais de personnel sont en diminution de 14 000 € suite au transfert à la CCPB des compétences voirie et tourisme et donc des charges concernées.

La "compensation CCPB" (refacturation de charges à la commune) augmente de 25 600 € :

- les écoles augmentent de 9000 € (+ d'élèves),
- le coût de la voirie est de 16 600 €,

Dans Indemnités, subventions, autres charges, les postes principaux sont :

- 26 000 € d'indemnités des élus,
- 26 000 € de subventions aux associations,
- 8000 € de transport scolaire.

Recettes	
Services divers	7 550 €
Impôts locaux	236 115 €
Dotations état, département	269 200 €
Loyers	118 000 €
Transfert Assainissement salaire	7 300 €
Transfert Assainissement intérêts	3 600 €
Total recettes	641 765 €

Recettes

Impôts locaux : la base fixée par l'Etat augmente de 3000 €, le taux d'augmentation de 1% voté génère 2100 € soit un total de 236 115 €.

Les dotations ne sont pas connues à ce jour, le montant de l'année précédente est reconduit.

Les loyers restent stables, tous les logements étant loués.

10 900 € sont financés par le budget assainissement.

Un excédent prévisionnel de 155 000 € doit permettre de financer le remboursement des emprunts et une partie des dépenses d'investissement.

Le budget d'investissement

Dépenses	
Remboursements emprunts	162 500 €
Etudes, concessions, droits	29 500 €
Voirie, signalisation CCPB	25 000 €
Travaux, matériel, mobilier	110 700 €
Total dépenses	327 700 €
<i>Dont investissements</i>	<i>165 200 €</i>

Recettes	
Transfert Assainissement emprunt	20 300 €
Récupération TVA	9 100 €
Subventions d'investissement	11 500 €
Divers cessions (terrains, véhicules)	34 000 €
Excédent fonctionnement 2016	155 244 €
Emprunt nécessaire	97 556 €
Total recettes	327 700 €

Le Remboursement d'emprunts à 162 500 € reste stable pour une dette de 1 360 000 €.

Une partie, 20 300 € sera prise en charge par le budget assainissement.

Les investissements se répartissent de la façon suivante :

- développement 26 500 € : étude pôle santé et soutien commerce,
- aménagements 42 300 € : toilettes normes handicap, poubelles, numérotation des rues,
- entretiens des bâtiments 13 000 € : presbytère, églises, cimetières, salle des fêtes.

- éclairage 26 000 €, dont 15 000 € pour la tour et la croix de la Mérette,
- renouvellement de matériel : tondeuse 10 000 €,
- accueil tourisme, animation 6800 €: visite mal voyants, guirlande Noël, atelier Blanc
- voirie CCPB : 25 000 € net (60 000 € brut, une partie financée par emprunt)

Un emprunt de 97 000 € sera nécessaire pour financer l'ensemble.

Nouveaux acteurs économiques arrivés sur la commune.



Sauveterre a accueilli début février Monsieur Pascal BISQUAY qui a pris ses fonctions de facteur guichetier. Après une carrière de facteur, il a décidé de prendre une nouvelle voie. Ce métier de facteur guichetier permet d'assurer une présence postale dans les communes, et de conserver une relation de proximité avec les clients, basée sur une complémentarité entre l'accueil en bureau de poste et la tournée du facteur. Pascal BISQUAY consacre ses matinées à la distribution du courrier sur le bourg et accueille les clients au guichet du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30. Son sourire et son humour ont déjà conquis la population. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Nous remercions chaleureusement Jocelyne BLANC, qui a assuré pendant de nombreuses années la distribution du courrier à Sauveterre. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

Les dossiers d'urbanisme autorisés du premier trimestre

Déclaration préalable de travaux pour réfection de toiture, remplacement de menuiseries extérieures, modification de façade,

- Le Valadier, terrain Couderc = remplacement de portes et fenêtres,
- Le bourg, rue Saint Vital, maison Ethan Levi = démolition partielle d'un mur de courette intérieure,
- La Tourelle, maison Lacaze = réfection de la toiture en ardoises à l'identique,
- Le Cayre, maison Jalabert-Vergnes = changement des fenêtres et réfection toiture,
- Mas del Puech, maison Cazals = réfection de la toiture en ardoises naturelles.

Permis de construire :

- Aucun permis sur cette période n'a été demandé.

LA COMMUNE EN TRAVAUX

→ Aménagement de la place de l'église de Jouëls

Suite aux intempéries, des travaux courants de voirie ont été réalisés : saignées, nids de poule, etc....

→ En lien avec le Département, une remise à niveau de la signalisation directionnelle et de la signalisation de police va avoir lieu sur l'ensemble de la commune.

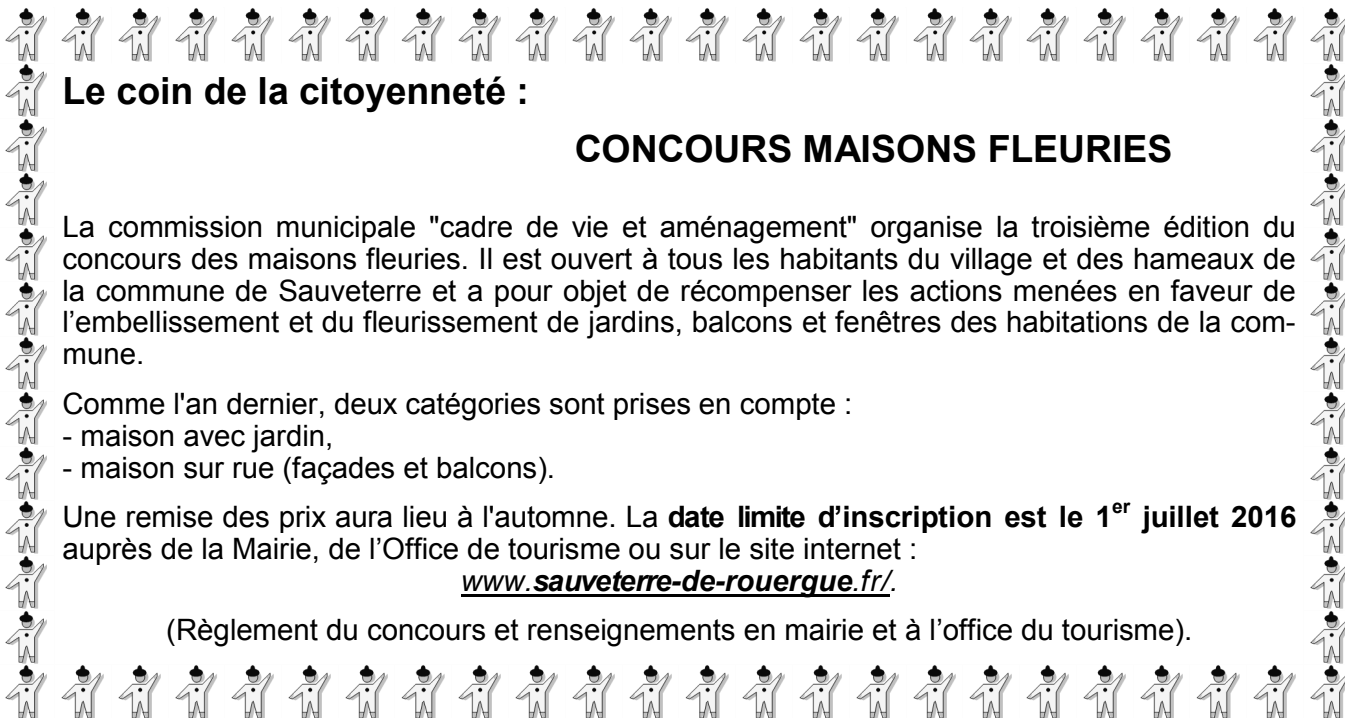
→ Deux autres abris pour conteneurs poubelles vont être réalisés :

- * l'un derrière l'église sur l'aire de pique-nique au bourg,
- * l'autre à Jouëls proche du pont bascule.

→ Avant l'été, cinq petites poubelles vont être implantées dans le bourg de Sauveterre.

→ Busage des fossés à la sortie sud du bourg, route de Naucelle.





Le coin de la citoyenneté :

CONCOURS MAISONS FLEURIES

La commission municipale "cadre de vie et aménagement" organise la troisième édition du concours des maisons fleuries. Il est ouvert à tous les habitants du village et des hameaux de la commune de Sauveterre et a pour objet de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement de jardins, balcons et fenêtres des habitations de la commune.

Comme l'an dernier, deux catégories sont prises en compte :

- maison avec jardin,
- maison sur rue (façades et balcons).

Une remise des prix aura lieu à l'automne. La **date limite d'inscription est le 1^{er} juillet 2016** auprès de la Mairie, de l'Office de tourisme ou sur le site internet :

www.sauveterre-de-rouergue.fr/

(Règlement du concours et renseignements en mairie et à l'office du tourisme).

Programme d'intérêt général labellisé : "habiter mieux"

Proposé par l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, ce programme est développé au niveau du département. Il a pour **objectif d'aider les propriétaires occupants ou bailleurs** à la réalisation de travaux :

- d'amélioration énergétique dans leur logement (isolation, ventilation, économie d'énergie, chauffage - équipements éligibles au crédit d'impôt...),
- d'adaptation au vieillissement et/ou au handicap (douche, monte escalier...),
- de lutte contre l'habitat dégradé et de mise aux normes.

Les taux de subventions applicables dépendent, d'une part, de la nature des travaux et, d'autre part, des ressources du ménage.

Les travaux doivent être réalisés par des artisans (fourniture et pose) et ne doivent pas avoir commencés avant les accords de subventions.

Des renseignements sont disponibles sur le site suivant : www.hd-aveyron-lozere.fr

Adresse postale : **Habitat & Développement – Carrefour de l'Agriculture – Rodez**
Tél : 05 65 73 65 76 – contact@hd-aveyron-lozere.fr

Présence de la déchetterie mobile

Voici les dates et les lieux pour le premier semestre de l'année :

13 mai	Combrouze
27 mai	Boussac
24 juin	Sauveterre
8 juillet	Lardeyrolles

Nouvel habitant de la commune, nous souhaiterions prendre contact avec vous pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes. Le secrétariat de mairie, ouvert tous les matins et où officient Ghislaine DELES et Laurence PEREIRA, est à votre service pour vous permettre de rencontrer un ou des membres du conseil municipal.